



SM départemental pour le transport et le traitement des ordures ménagères (SYTTOM 19) (Siren : 200044980)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Pantaléon-de-Larche
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. FREDERIC SOULIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Usine de valorisation Energétique
Numéro et libellé dans la voie	Le Chadelbos
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19600 Saint Pantaléon de Larche
Téléphone	05 55 22 61 30
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	285 906
Densité moyenne	38,10

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA Tulle Agglo (241927201)	CA
19	CC de Ventadour - Egletons - Monédières (241900133)	CC
19	CC Haute-Corrèze Communauté (200066744)	CC
15	CC Sumène - Artense (241501055)	CC
19	CC Vézère-Monédières-Millesources (200066645)	CC
19	CC Xaintrie Val'Dordogne (200066751)	CC
15	SM d'élimination des ordures ménagères de la région de Mauriac, Pléaux, Salers, Saint Cernin (SIETOM de Drugeac) (251500963)	SM fermé
19	SM pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Le syndicat a pour objet l'étude, la mise en oeuvre et l'exploitation sur le territoire des communes adhérentes ou associées par convention, d'unités de traitement des ordures ménagères, par tous moyens appropriés, pour l'ensemble des EPCI, communes et syndicats associés. La compétence valorisation des déchets comprend l'ensemble des opérations permettant de les utiliser en substitution de toute autre matière. Cette substitution peut conduire à de la production et vente d'énergie sous toutes ses formes. Il assurera la création et gestion des centres de transfert, ainsi que le transport des déchets ménagers.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)